



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

n°231-2022

OBJET :

Demande de subventions
portant sur les travaux de
réhabilitation de la piste
d'athlétisme du stade des
Molières

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas » +
2 « Miramas avec vous »)

Séance du 14 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,
Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI - Jérémie PARDIES – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,
Jacques BAUDOUX par Laëtitia DEFFOBIS
Christian PEYRO par Monique TRINQUET
Fadéla AOUMMEUR par Maryse RODDE
Régine SONZOGNI par Paulette ARNAUD
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI
Nadia ALI par Eric MARCHESI

Etaient absents excusés : Madame et Messieurs,
Viviane ROYER
Romain TONUSSI
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Demande de subventions portant sur les travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade des Molières

Labellisée centre de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la ville de Miramas dispose d'infrastructures sportives de grande qualité.

L'athlétisme, au cœur de nos préoccupations locales, constitue également un appel en direction des fédérations internationales et nationales.

Cette dynamique s'inscrit dans une stratégie de valorisation de nos territoires et de notre jeunesse, de notre tissu associatif, de nos équipements sportifs et de l'héritage que devraient nous laisser les Jeux olympiques.

L'histoire de l'athlétisme dans la Région Sud s'écrit avec Miramas et son Club d'Athlétisme depuis très longtemps.

L'association regroupe aujourd'hui plus de 350 adhérents, lesquels participent chacun à leur niveau aux divers championnats départementaux, régionaux et nationaux. Les résultats du club témoignent de la vitalité, du niveau et des performances de ses athlètes ainsi que du sérieux de l'encadrement.

La piste d'athlétisme sur laquelle s'entraîne le club et les enfants scolarisés de Miramas, subit les outrages du temps et nécessite d'être resurfacée dans l'année à venir.

A défaut, elle continuera sa dégradation totale dans les deux ou trois ans à venir et la ville devra alors la désaffecter ou engager sa reprise totale avec un coût estimé à plus d'un million trois cent cinquante mille euros.

Le resurfaçage permettra une réhabilitation à neuf de la piste pour un coût estimé à 450 000€ TTC, avec une durée des travaux inférieure à 4 mois.

Il est donc proposé au Conseil municipal de permettre à la commune de solliciter ses partenaires institutionnels que sont : l'Agence nationale du sport, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur Région Sud, la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'État, afin d'obtenir un soutien financier dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade des Molières.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 23/12/2022

SLOW

ID : 013-211300637-20221214-231_2022-DE

- **AUTORISE** la commune de Miramas à solliciter ses partenaires institutionnels que sont : l'Agence nationale du sport, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur Région Sud, la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'État, afin d'obtenir un soutien financier dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade des Molières.
- **ESTIME** le coût du surfaçage à 450 000€ TTC.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette délibération et la convention y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 23/12/2022

Le Maire

Acte signé le 16 décembre 2022

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr